

Tel. +49(0)911 - 642960

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 23.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Solid Wax

Code du produit: 11900, 11905, 11907, 11908
 UFI: M4E2-10QE-A00C-NCCK

1.2 Utilisations identifiées
pertinentes de la substance ou
du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation Produit d'entretien

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH

Lechstraße 28 Fax. +49(0)911 - 644456 D 90451 Nürnberg e-mail info@akemi.de

Service chargé des

renseignements: Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik

GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7:30 à 16:30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008
Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.







GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement

Attention

(suite page 2)



Page: 2/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 1)

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: tétrachloroéthylène

· Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

· Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/

un équipement de protection des yeux/du visage/une

protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un

médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient

fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

 $\begin{array}{ccc} \cdot \underline{\mathsf{PBT:}} & \mathsf{Non applicable.} \\ \cdot \underline{\mathsf{vPvB:}} & \mathsf{Non applicable.} \end{array}$

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 127-18-4	tétrachloroéthylène	50-100%
EINECS: 204-825-9	Carc. 2, H351	
Numéro index: 602-028-00-4		
Reg.nr.: 01-2119475329-28	Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H336	
CAS: 8002-74-2	paraffin wax	12,5-25%
EINECS: 232-315-6	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	

· <u>Indications complémentaires:</u> Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)



Page: 3/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:
 Après inhalation:
 Après contact avec la peau:
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec la peau:
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien

les paupières et consulter un médecin.

· <u>Après ingestion:</u> Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Ne laisser vomir le sujet spontanément que s'il est totalement conscient.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Pas d'autres informations importantes disponibles.

nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants

avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers
 résultant de la substance ou du

mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Porter un appareil de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point

13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres

<u>rubriques</u>

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre

7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

(suite page 4)



Page: 4/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des

explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les

conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· Classe de stockage: 6.1 C

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

DNEL (Langzeit-wiederholt) 1,3 mg/kg bw/day (BEV)

127-18-4 tétrachloroéthylène

VLEP Valeur momentanée: 275 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 138 mg/m³, 20 ppm C2, Risque de pénétration percutanée

8002-74-2 paraffin wax

VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m³

· DNEL

Oral

127-18-4 tétrachloroéthylène

Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	39,4 mg/kg bw/day (ARB)
		23 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	275 mg/m³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	138 mg/m³ Air (ARB)
		34.5 mg/m³ Air (RE\/)

· PNEC

127-18-4 tétrachloroéthylène

PNEC (wässrig) 11,2 mg/l (KA) 0,0051 mg/l (MW) 0,051 mg/l (SW)

364 mg/I (WAS)

PNEC (fest) 0,01 mg/kg Trockengew (BO)

0,0903 mg/kg Trockengew (MWS) 0,903 mg/kg Trockengew (SWS)

(suite page 5)



Page: 5/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 4)

· Remarques supplémentaires: Lo

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son

élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour

animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire: Filtre provisoire:

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de

l'air ambiant.

• <u>Protection des mains:</u> Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la

peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la

peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant

de la peau après manipulation: Kresto Classic (http://debstoko.com)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (http://www.stoko.com)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit,

(suite page 6)



Page: 6/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 23.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 5)

alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau

des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· Couleur:

· Odeur:

· Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

· Point d'éclair

· Température d'inflammation:

· pH

Viscosité:

· Viscosité cinématique

· Dynamique:

· Solubilité

· l'eau: · Pression de vapeur à 20 °C:

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

Translucide Caractéristique

Non déterminé.

121 °C

>61 °C >300 °C

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Pas ou peu miscible

22 hPa

1,4 g/cm³

Pâteuse

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation

· Propriétés explosives:

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Le produit n'est pas explosif.

82,5 %

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant néant

· Gaz inflammables · Aérosols néant

· Gaz comburants néant

· Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant

· Matières solides inflammables néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques néant

· Matières solides pyrophoriques néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

(suite page 7)



Page: 7/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 6)

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.

Réactions aux métaux alcalino-terreux.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Agents oxydants forts

alcalis

acides

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Gaz hydrochlorique (HCI)

Phosgène Chlore

Composés chlorés

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Toxicité aiguë remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Dermique LD50 >1.212 mg/kg (rabbit)

127-18-4 tétrachloroéthylène

Oral LD50 3.005 mg/kg (rat) Dermique LD50 >1.000 mg/kg (rabbit) Inhalatoire LC50/4h 4.000 mg/m3 (rat)

· Corrosion cutanée/irritation

cutanée Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

· Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

remplis.

· Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 8)



Page: 8/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 23.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 7)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas · Toxicité pour la reproduction

remplis.

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (STOT) - exposition

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas répétée remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

127-18-4 tétrachloroéthylène

8,5 mg/l (daphnia magna) EC50/48h NOELR/21d 510 mg/l (daphnia magna)

EC50/72h 3,64 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96h 5 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque: · Autres indications écologiques:

Toxique chez les poissons.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Indications générales:

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations,

même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer

dans les égouts.

(suite page 9)



Page: 9/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 23.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 8)

· Emballages non nettoyés:

Evacuation conformément aux prescriptions légales. · Recommandation:

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1	Numéro	ONU	ou numéro	d'identification
--------	--------	-----	-----------	------------------

· ADR, IMDG, IATA UN1897

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

1897 TÉTRACHLORÉTHYLÈNE solution, DANGEREUX · ADR

POUR L'ENVIRONNEMENT

·IMDG TETRACHLOROETHYLENE solution, MARINE

POLLUTANT

 \cdot IATA TETRACHLOROETHYLENE solution

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 6.1 (T1) Matières toxiques.

Étiquette

· IMDG



· Class 6.1 Matières toxiques.

· Label

·IATA



· Class 6.1 Matières toxiques.

· Label 6.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA Ш

· 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour

60

Attention: Matières toxiques.

l'environnement:

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

· No EMS:

· Marine Pollutant:

F-A,S-A · Segregation groups (SGG10) Liquid halogenated hydrocarbons

· Stowage Category

(suite page 10)



Page: 10/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 23.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 23.01.2023

01440 01

Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 9)

Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
--------------	-------------------------------

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

Non applicable. instruments de l'OMI

· Indications complémentaires de transport:

 Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport Ε

· Code de restriction en tunnels

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1897 TÉTRACHLORÉTHYLÈNE SOLUTION, 6.1, III,

5L

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. · Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

500 t relatives au seuil haut

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

Conditions de limitation: 3 ANNEXE XVII

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)



Page: 11/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 10)

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de

travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui

allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· <u>VOC EU</u> 1.155,0 g/l

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· <u>Phrases importantes</u> H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

· Service établissant la fiche

technique: Laboratoire
Date de la version précédente: 12.08.2021

Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –

Catégorie 2

FR